

## MAIRIE de CRIEL sur Mer

**La présente Note annule et remplace la Note du 27 mars 2023**

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://criel-sur-mer.fr>.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2022 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

La commune de Criel sur Mer dispose de 3 budgets :

- le budget principal de la commune,
- le budget annexe du Château de Chantereine,
- le budget annexe du Camping municipal (incluant l'écovillage).

Le compte administratif constitue l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2022, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Il rapproche ainsi les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Ces résultats, excédentaires ou déficitaires, sont reportés soit au budget primitif, soit au budget supplémentaire, selon la date de vote du compte administratif. Ce dernier est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos (article L1612-12 du CGCT).

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif 2022 a été adopté le 7 février 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Sur le plan communal, la volonté est de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants,
- mobiliser, chaque fois que possible, les subventions auprès du département, de la Région et de l'Etat...,
- ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants.

## I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

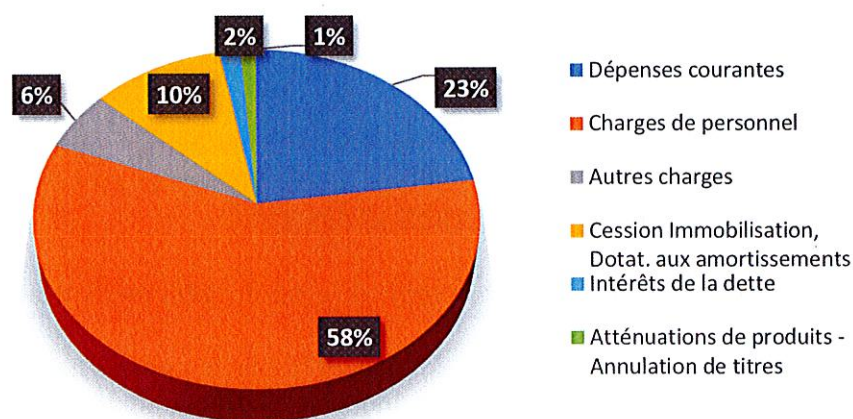
Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont, principalement, constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien courant des voiries, les achats de matériels et de fournitures et les subventions versées aux écoles et aux associations.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à **3 431 511.30 €** et sont réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Dépenses courantes	780 742.25 €
Charges de personnel	1 995 276.05 €
Autres charges : <i>subventions aux associations, CCAS ...</i>	195 730.63 €
Cession immobilisations, dotation aux amortissements et provisions	361 090.07 €
Intérêts de la dette	57 705.30 €
Atténuations de produits – Annulation de titres	40 967.00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 431 511.30 €</b>





## b) Les recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

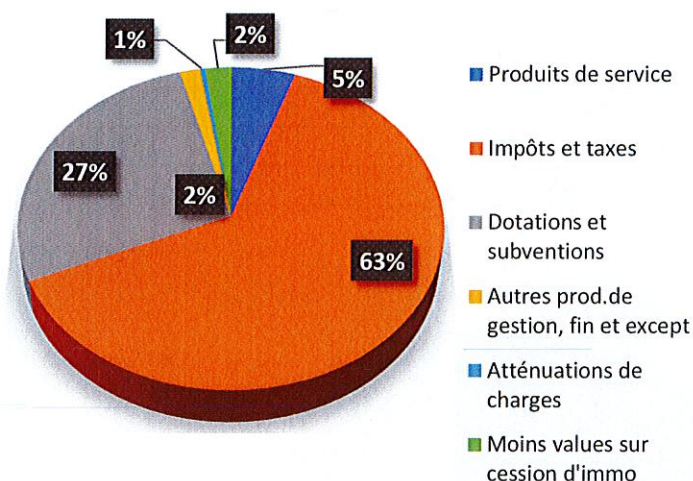
ID: 076-217601921-20230629-PRES\_CA22BIS-BF

S'LO

Les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, aux prestations fournies à la population (cantine, garderies, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à **3 782 558.54 €**, réparties comme suit :

Nature des recettes	Montant T.T.C.
Produits des services : Locations, redevances d'occupation, concessions, cantine...	195 596.17 €
Impôts et taxes	2 396 463.30 €
Dotations de l'Etat, subventions...	1 030 162.72 €
Autres produits : gestion, financiers, exceptionnels...	62 656.03 €
Atténuations de charges	15 102.45 €
Moins values sur cession d'immobilisation et transfert en investissement des travaux en régie	82 577.87 €
<b>Total des recettes</b>	<b>3 782 558.54 €</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses hors amortissement et cession d'immobilisations) pour l'année 2022 s'élèvent à 3 070 421.23 € pour 3 699 980.67 € de recettes réelles (recettes hors cession d'immobilisations).

## c) Résultats de la section fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de 351 047.24 €  
Résultat 2021 reporté (excédent) 310 639.19 €

**Soit un résultat excédentaire au 31/12/2022 de 661 686.43 €**

## II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Il s'agit d'un caractère exceptionnel.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

Journal des dépenses et de recettes à

ID : 076-217601921-20230629-PRES\_CA22BIS-BF

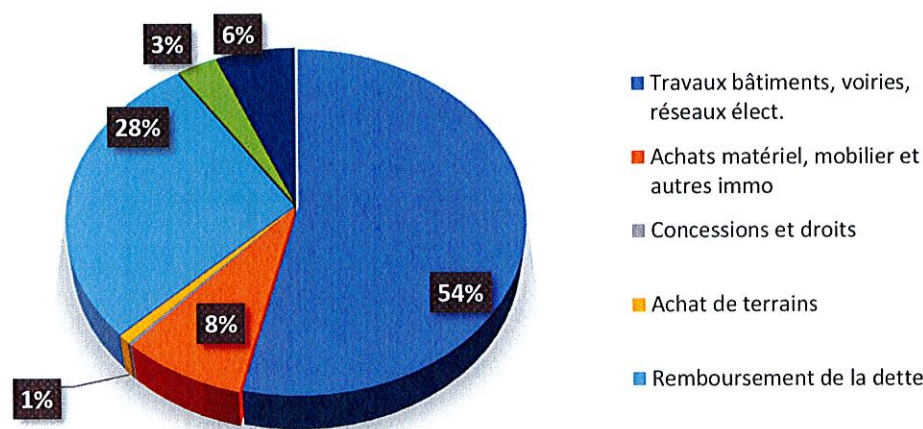
S2LOW

### a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses qui font varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à **1 351 899.38 €**, réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Moins-values sur cession d'immobilisation et transfert en investissement des travaux en régie	82 577.87 €
Opérations patrimoniales	42 810.31 €
Remboursement de la dette	378 115.59 €
Concessions, droits	3 212.35 €
Achats de matériel de bureau, informatique, matériel de transport, mobilier, et autres immobilisations corporelles	108 394.63 €
Achat de terrains	11 074.32 €
Travaux bâtiments, voirie,	725 714.31 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 351 899.38 €</b>



Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 :

- Travaux de voirie pour mise en sécurité et signalisation,
- Désamiantage et démolition de préfabriqués aux écoles,
- Travaux d'aménagement du parc de Chantereine,
- Achat d'un tracteur et d'un véhicule électrique, de matériel informatique et de bureau, de tablettes numériques pour les écoles, de mobiliers, d'équipements pour les Services techniques ...,



## b) Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

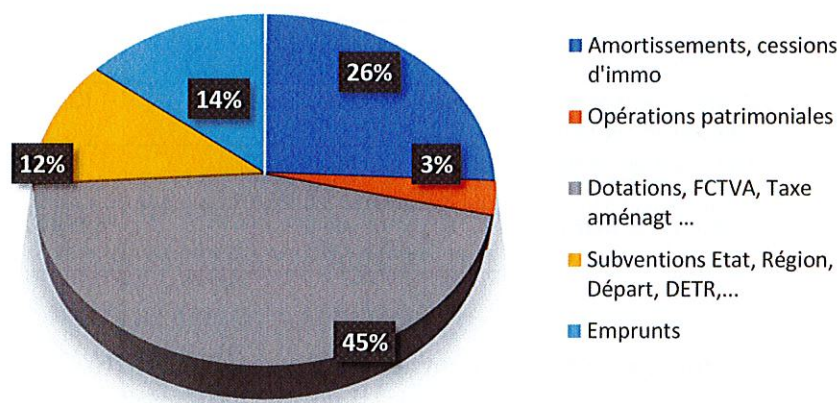
Publié le

S'LO

Les recettes d'investissement sont, principalement, constituées des recettes de subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus lors de l'élaboration du budget primitif.

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à **1 403 711.33 €**.

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Amortissements, cessions d'immobilisation	361 090.07 €
Opérations patrimoniales	42 810.31 €
Dotations, FCTVA, taxe aménagement, excédents fonct.capitalisés	635 282.67 €
Emprunts	198 666 €
Subventions Etat, Région, Dépt, DETR, ...	165 862.28 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 403 711.33 €</b>



Les principales recettes d'investissement en 2022 proviennent de l'excédent de fonctionnement capitalisé et du FCTVA mais aussi d'un emprunt contracté pour la réalisation de travaux d'électrification.

## c) Résultats de la section investissement

La section d'investissement présente un excédent de 51 811.95 €  
Résultat 2021 reporté (déficit) - 87 737.35 €

Soit un résultat déficitaire au 31/12/2022 de - 35 925.40 €

## III. Résultat globalisé de l'exercice 2022

- Fonctionnement : 661 686.43 €  
- Investissement : - 35 925.40 €

Soit un résultat globalisé 2022 : 625 761.03 €

**BUDGET ANNEXE du Château de Chantereine****I. Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2022 à **485 162.71 €**. Elles sont composées principalement des charges de personnel et des charges à caractère général (fluides, entretien et réparation, achats de fournitures courantes...)

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant H.T.</b>
Dépenses courantes <i>Eau, électricité, entretien matériel...</i>	167 679.42 €
Charges de personnel	297 672.56 €
Autres charges de gestion courante, et charges exceptionnelles	12 931.72 €
Dotations aux amortissements	6 879.01 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>485 162.71 €</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2022 à **420 219.26 €**. Elles sont composées principalement : des prestations de services : locations de chambres et de salles, restauration...

<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant H.T.</b>
Produits des ventes	417 958.64 €
Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels	1 071.83 €
Atténuation de charges : remboursement d'indemnités journalières et charges de personnel...	931.79 €
Reprises sur provisions pour dépréciation	257.00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>420 219.26 €</b>

**Résultat de la section de fonctionnement**

La section de fonctionnement présente un déficit de - 64 943.45 €  
Résultat 2021 reporté (déficit) - 360 282.75 €

**Soit un résultat déficitaire au 31/12/2022 de - 425 226.20 €**

## II. Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 076-217601921-20230629-PRES\_CA22BIS-BF

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2022 à **19 674.01 €**. Elles sont composées de l'achat de matériel informatique, de sommiers, matelas, couettes, de matériel de cuisine,...et de l'installation de détecteurs de fumée .

Nature des dépenses	Montant H.T.
Concessions et droits (certificats, licences)	1 524.80 €
Achats de matériel informatique...	709.00 €
Achats de mobilier (sommiers, matelas...)	3 159.00 €
Achats de matériel de cuisine, couettes, congélateur....	4 677.61 €
Installation de détecteurs de fumée	9 603.60 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>19 674.01 €</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2022 à **6 879.01 €**. Elles sont composées que des dotations aux amortissements.

Nature des recettes	Montant H.T.
Amortissements	6 879.01 €
<b>Total des recettes</b>	<b>6 879.01 €</b>

### Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de - 12 795.00 €  
Résultat 2021 reporté (excédent) 101 875.06 €

**Soit un résultat excédentaire au 31/12/2022 de 89 080.06 €**

### III. Résultat globalisé de l'exercice 2022

- Fonctionnement : - 425 226.20 €  
- Investissement : 89 080.06 €

**Soit un résultat globalisé 2022 : - 336 146.14 €**



Ce budget annexe regroupe le camping municipal et l'écovillage. La gestion du camping est confiée à un délégataire de service public, l'écovillage est quant à lui géré en régie par la collectivité.

La redevance versée par le délégataire au titre est de 24 179.48 € HT pour 2022 au titre de l'occupation du domaine public.

**I. Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2022 à **61 920.77 €**. Elles sont composées principalement : des charges à caractère général (fluides, entretien et réparation, achats de fournitures courantes...)

Nature des dépenses	Montant H.T.
Dépenses courantes <i>Eau, électricité, entretien matériel...</i>	403.72 €
Intérêts de la dette	195.44 €
Charges de personnel	2 949.20 €
Autres charges de gestion courante	23 930.80 €
Dotations aux amortissements	34 441.61 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>61 920.77 €</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2022 à **99 154.83 €**. Elles sont composées principalement des locations de parcelles à l'écovillage et de la redevance versée par le délégataire de service public.

Nature des recettes	Montant H.T.
Produits des ventes (locations parcelles Ecovillage)	37 741.91 €
Redevance du délégataire de service public	24 179.48 €
Amortissement sur subventions d'équipement	36 724.44 €
Reprises sur provisions pour dépréciation	509.00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>99 154.83 €</b>

**Résultat de la section de fonctionnement**

La section de fonctionnement présente un excédent de 37 234.06 €  
 Résultat 2021 reporté (excédent) 62 578.78 €

**Soit un résultat excédentaire au 31/12/2022 de 99 812.84 €**



## II. Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-217601921-20230629-PRES\_CA22BIS-BF

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2022 à **44 257,82 €**. Elles sont composées principalement : du remboursement d'emprunts, d'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts à l'Ecovillage et de l'amortissement des subventions d'équipement.

Nature des dépenses	Montant H.T.
Amortissements des subventions d'équipement	36 724.44 €
Achat de matériel pour entretien des espaces verts à l'Ecovillage	3 248.03 €
Remboursement de la dette	4 285.35 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>44 257.82 €</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2022 à **34 441,61 €**. Elles sont composées des dotations aux amortissements.

Nature des recettes	Montant H.T.
Amortissements	34 441.61 €
<b>Total des recettes</b>	<b>34 441.61 €</b>

### Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de - 9 816.21 €  
Résultat 2021 reporté (excédent) 119 933.83 €

**Soit un résultat excédentaire au 31/12/2022 de 110 117.62 €**

### III. Résultat globalisé de l'exercice 2022

- Fonctionnement : 99 812.84 €  
- Investissement : 110 117.62 €

**Soit un résultat globalisé 2022 : 209 930.46 €**

Fait à Criel sur Mer, le 29 juin 2023

Le Maire,

Alain TROUËSSIN



*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-26, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

